



## L'INSTRUCTION ET LE SUIVI DE LA DEMANDE : LES COURRIERS

### **Objet : Demande sur le nombre d'heures inscrites au compteur CPF**

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé au service des ressources humaines de vous communiquer le volume d'heures acquises au titre du CPF.

Par l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017, les heures acquises au titre du DIF ont été transformées en heures de CPF.

Au 01/01/2017, votre compteur CPF était de XXX heures.

Depuis lors, l'information sur les compteurs de chaque agent est à disposition sur le site de la caisse des dépôts et consignation : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

Ce site est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

Nom et Prénom : .....

**Signature**

